

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 03 NOVEMBRE 2017 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme POTTIER Morgane, Mme LEBEC Sandra, Mme HUCHER Béatrice, Mme BECQUET Laurence, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice.

M. GUERARD Maurice donne procuration à M. VANNIER Alain

M. DUVEY Marc donne procuration à Mme POTTIER Morgane

Absents excusés : M. AUBRY Bernard, M. DIJON Michel Absent : M. BOURDON Claude

Mme COLLEMARE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Mme HUCHER Béatrice donne lecture du conseil municipal précédent.

Observation de M. LEMAIRE Michel : suite à la demande de réflexion de M. AUBRY Bernard concernant la participation financière de la commune à la course cycliste organisée par le Cyclo Club de Brionne, M. LEMAIRE Michel répond que ces courses minimales et cadets permettent aux jeunes de courir et d'atteindre un bon niveau, voir niveau professionnel d'où l'intérêt de perdurer ces courses à Harcourt.

Proposition de Mutuelle Communale présentée par Mme ROCHE d'AXA :

La parole est donnée à Mme ROCHE, d'AXA. Une brochure sur la complémentaire santé est distribuée. C'est la possibilité de proposer aux communes une action sociale à leurs concitoyens. Cette mutuelle permet à tous l'accès aux soins en proposant une mutuelle à tarif préférentiel. Cette mutuelle concerne essentiellement les administrés avec - 30 % sur la formule et en fonction des options choisies par chaque concitoyen. Elle s'adresse à toute personne de la commune n'ayant pas de complémentaire santé obligatoire proposée par un employeur, (c'est-à-dire : retraité, agriculteur, travailleur non salarié, profession libérale).

Une enquête publique est réalisée auprès des administrés, une invitation est adressée aux personnes ayant répondu à un questionnaire et une réunion publique sera programmée pour présenter cette mutuelle. Aucun coût pour la mairie, juste l'utilisation du blason et du cachet ainsi que le prêt d'une salle.

Mme ROCHE nous donne le nom de quelques communes qui ont mis en place ce système (Bosrobert, Les Préaux, le Gros-Theil...).

M. LEMAIRE Michel estime qu'on n'a pas le droit de favoriser une société plus que l'autre. De plus, il va de soi que leur seront présentés d'autres contrats (ex : obsèques, épargne etc...). Mme HUCHER estime que les administrés sont assez grands pour refuser les contrats dont ils n'ont pas le besoin. Le conseil municipal ne se prononce pas sur ce projet et souhaite un complément d'informations auprès de communes déjà engagées.

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention de mandat entre le Département et la commune d'Harcourt (chemin piétonnier - travaux RD 156) :-Cette délibération annule et remplace la délibération n° 11-2017-

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 07 octobre 2016, le conseil municipal a décidé des travaux d'assainissement en travers de la RD 156.

De plus, par délibération en date du 04 novembre 2016, il a été proposé la réalisation d'un trottoir du croisement du cimetière à la Maison de Retraite (le long de la RD 156). Ces travaux s'élèvent à la somme de **18386.00 € HT.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention portant réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 156 entre la commune d'Harcourt et le Conseil Départemental de l'Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- **à signer la présente convention. Cependant, les travaux d'assainissement en traverse de la RD 156 étant reportés en 2018, l'aménagement de sécurité (chemin piétonnier) se fera courant 2018 (opération commune).**

Délibération portant adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion 27 :

Concernant le contrat assurance statutaire, Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Groupama depuis 2013. Cette assurance permet le remboursement à la commune du salaire d'un agent absent pour maladie ou accident (franchise de 15 Jours).

Le Centre de Gestion a proposé aux communes de se regrouper pour lancer un appel d'offres. Suite à cet appel d'offres, le CDG 27 a retenu et a signé le marché avec le candidat **SIACI SAINT HONORE**.

CONSIDERANT, la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire et qu'il doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité d'HARCOURT par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2018 au contrat d'assurance groupe (2018-2021) ;

Pour les Agents CNRACL : Formule 1 - taux 6.49 % (au lieu de 6.53 % actuellement)

Pour les agents IRCANTEC : Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque maladie ordinaire au taux de 0.99 % de la masse salariale (au lieu de 1% actuellement)

Et en options: pour les agents CNRACL : NBI + RI Charges patronales : NON

Pour les agents IRCANTEC : RI Charges patronales : NON

Et à cette fin,

AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention de ce contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de six mois.

Délibération donnant mandat au CDG 27 pour une consultation pour le contrat de prévoyance destiné au maintien de salaire des agents :

Le Centre de gestion de l'Eure envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018,

Et

Prend acte que les tarifs et garanties seront fournis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2019.

Délibération approuvant le rapport Annuel du SERPN sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) impose par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, de la part du SERPN. Ce rapport a été mis à la disposition du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve le rapport annuel du SERPN sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016.**

Délibération Modificative : opérations SIEGE remplace et annule la DB N° 47/2017 :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 47-2017-

Suite à l'amortissement des opérations SIEGE imputées au compte 2041582 sur 15 ans (DB n° 46), il convient de procéder à des virements de crédits afin d'effectuer les écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements crédits suivants et accepte les modifications ci-dessous :

	Compte	Somme
DF	023	- 1526.00 €
DF	6811	+ 1526.00 € chap. 042
RI	021	- 1526.00 €
RI	28041582	+ 1526.00 € chap. 040

DELIBERATION concernant la rétrocession d'une bande de terrain de la maison de retraite à la commune Travaux RD 156 rue Delhomme :

En vue des travaux de la RD 156 et de son élargissement, le mur de la chapelle de la maison de retraite a été démoli. La maison de retraite a accepté de rétrocéder pour l'euro symbolique à la commune d'Harcourt une bande de terrain de 2 a 04 ca.

Pour cette rétrocession, Monsieur le Maire a fait appel au cabinet Lemblé, géomètre à Bernay, pour la modification du plan parcellaire avant envoi au service du cadastre pour numérotation. Ces nouveaux numéros sont indispensables au notaire pour procéder à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession de la bande de terrain appartenant à la maison de retraite (face chapelle), pour l'euro symbolique.
- Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec Maître VIGIER, pour la rédaction de l'acte, sachant que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Information sur le projet des statuts de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie, délibération en décembre :

Monsieur le Maire rappelle que les projets de statuts ont été distribués lors du conseil municipal d'octobre, ceux-ci n'étaient pas conformes selon la Préfecture (nécessité de 12 compétences pour bénéficier d'une DGF bonifiée et définir un intérêt communautaire). Une nouvelle version sera présentée. Lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 23 novembre 2017. Les conseils municipaux devront délibérer avant fin décembre.

ABRI BUS PARKING ECOLE :

Monsieur le Maire présente deux propositions :

- ✓ Abribus réalisé par une société : coût 2390 € TTC + ajout dalle béton,
- ✓ 2^{ème} solution : travaux réalisés par les agents communaux (coût matériaux 571.06 € TTC) et les travaux de couverture réalisés par une entreprise locale (coût 738.38 € TTC) –différence de 1078.56 €-

Le conseil municipal donne la préférence pour la réalisation des travaux par les agents communaux.

DATE CEREMONIE VŒUX : le vendredi 19 janvier 2018 à 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un mail de M. DUFOURG qui souhaitait participer au conseil municipal de ce soir pour y exposer ses requêtes concernant la réhabilitation des mares. Monsieur le Maire lui a indiqué que les travaux avaient débuté et qu'il était sans doute trop tard. Néanmoins il poserait la question aux conseillers municipaux. Après discussion, le conseil municipal accepte de rencontrer M. DUFOURG lors du prochain conseil municipal.
- ❖ Cérémonie au Monument aux morts le 11 novembre à 10 h 45.
- ❖ Monsieur le Maire fait part de la requête de M. GODEFROY Aldrick, coach sportif, ayant pour projet un circuit training. Celui recherche un espace d'environ 25 m² (si possible abrité) pour réaliser des ateliers une fois par semaine le dimanche matin de 11 h à 12 h. Le conseil municipal est favorable ; il sera proposé le terrain de sport et le préau de l'école.

TOUR DE TABLE

- ❖ M. POHER Jean-Claude indique qu'il se rendra à une réunion « transport scolaire » à l'Intercom le 09 décembre.
- ❖ Mme BECQUET Laurence est étonnée que la cuve à eau ait été retirée au cimetière.
- ❖ Mme LEBEC Sandra fait savoir qu'elle sera absente au conseil d'école le vendredi 10 novembre 2017.
- ❖ M. POULAIN Alain fait savoir qu'il a remplacé M. AUBRY au SIEGE et que suite à la démission de M. PONIATOWSKI, le nouveau président élu est M. HUBERT Xavier.
- ✓ Il demande la possibilité de faire curer la mare face à la propriété de M. BURKHARDT Wolfgang.

- ❖ Mme COLLEMARE Françoise regrette que la position du miroir à Beauficel, rue de la grande mare ait été modifiée. En effet, celui-ci ne profite qu'à une personne et non à toutes celles circulant sur cette rue.
- ❖ M. LEMAIRE Michel demande l'installation d'une bouche incendie à hauteur des n° 49 & 51 rue Pinchon à mettre au prochain budget.

Séance close à 22 heures.

- ❖ Prochaine réunion de conseil municipal le **jeudi 30 novembre 2017** à 19 h 30.

